

La formation professionnelle des jeunes détenus au sein des centres de rééducation Algériens.

-Etude pratique -

Dr . Guerziz Mahmoud
Université De Bordj Bou Arreridj
Dr . Yahiaoui Meriem
Université De Batna 1

Résume :

Malgré le développement technologique, le phénomène de déviance connaît une importance au sein de la société actuelle. Il connaît une ampleur surtout chez les jeunes.

Afin de faire face à ce phénomène des centres de rééducations ont créés pour préparer les jeunes détenus à la vie en société, en essayant de les imprégner de nouvelles valeurs et ce dans le but de les intégrer au sein de la société.

Nous essayons à travers cet article d'étudier l'efficacité de ces programmes de formation dispensés pour les détenus dans le but de les intégrer au sein de la société.

Les mots clés : le détenu- le centre de rééducation- La formation professionnelle -la réintégration.

Abstract :

Despite technological development, the deviance of a phenomenon known importance in today's society. He knows a magnitude especially among young people. To deal with this phenomenon rehabilitations centers were created to prepare young inmates to life in society , trying to imbue the new values and with the aim of integrating them into society. We are trying through this article to study the effectiveness of training programs for inmates in order to integrate them into society.

key words :the detainee- the rehabilitation center- Professional training - reintegration.

الملخص :

مع التطور التكنولوجي شكلت ظاهرة الانحراف أهمية كبيرة و تحد بالنسبة للمجتمعات المعاصرة. فكان التعامل مع هذه الظاهرة من خلال إنشاء عديد مراكز التأهيل للشباب المنحرفين لإعادة إدماجهم في الحياة العامة والاجتماعية ، اعتبر ذلك محاولة لإكسابهم قيم مهنية لهدف إعادة تكيفهم مع الواقع الاجتماعي . نسعى من خلال هذه المقال دراسة فعالية برامج التدريب للسجناء من أجل إعادة إدماجهم في المجتمع .
الكلمات المفتاحية : السجن - التدريب المهني مركز إعادة التأهيل - إعادة الإدماج.

Introduction :

La formation professionnelle constitue le but de l'institution de rééducation car le détenu a besoin d'acquérir des valeurs nouvelles sur le plan professionnel, social, psychologiques, éducatif et de santé.

Le choix de notre thème se justifie par l'étude de l'importance de cette formation professionnelle et son action sur le détenu. Nous pouvons nous demander comment interviennent ces programmes de formation dans l'intégration sociale des jeunes détenus.

- ces programmes de formation professionnelle répondent-ils aux besoins des détenus ?
- les programmes ont-ils un rôle dans l'acquisition des compétences professionnelles?
- ces programmes ont-ils une action dans le but de changer le comportement des détenus après la période de l'incarcération ?
- les programme dispensés interviennent-ils pour changer le regard de la société en vers les détenus à leur sortie du milieu d'incarcération ?.

1. Concepts théoriques relatif à la formation professionnelle :

1-1-Définition du terme : Formation sur le plan sociologique :

- Le concept se définit comme un « ensemble d'opération ayant pour but orientation de personnes déviante vers une vie ordinaire »¹
- Suivant le dictionnaire de l'action sociale » la Formation professionnelle signifiée : retour vers une vie ordinaire par la mise en pratique des capacités dans la mesure du possible.²
- Selon Mohamed Jamel Barhi : c'est une action d'aide dans le but de l'adaptation et la socialisation afin d'aider le détenu à retrouver ses capacités.¹
- De son côté **Ahmed khater** définit le terme comme une action d'adaptation de l'individu à l'environnement dans lequel il vit suite à une incapacité physique, mentale ou sociale.²
- Dans ce sens l'organisation mondiale de la santé le terme formation professionnelle signifie action de santé psychologique sociale éducative dans le but de réintégrer les individus et améliorer leur niveau professionnel.³
- « Solifen » voit la réhabilitation comme une opération qui permet de retenu à un état mental physique et professionnel qui prévalait chez le malade mental avant sa maladie en même temps cette opération fournit le soin et l'assistance sur le plan physique et psychologique du malade.
- Le concept pour l'organisation mondiale du travail (1984) est utilisé pour des raisons de santé sociale et éducative afin de permettre l'acquisition de capacités dans la profession.³

1-2-les différents systèmes de réhabilitation :

a) la réhabilitation dans le domaine de la santé :

Elle permet au détenu l'acquisition d'une bonne santé, santé physique, mentale afin de lui permettre de surmonter les problèmes de santé qui résultent de la pression qu'il peut vivre à l'intérieur du milieu incarcéré à travers un soin et une assistance d'une équipe médicale et un programme de rééducation physique.

b) la réhabilitation psychologique :

Elle s'appuie sur un ensemble de conseils et de suivi psychologique qui aident l'individu à s'habituer à prendre les décisions surtout concernant son orientation sur le plan professionnel.

c) la réhabilitation sur le plan sociale :

Elle permet la réintégration sociale du détenu afin de lui permettre de s'adapter aux conditions de l'environnement (famille, travail et relation sociales) à la sortie du centre de rééducation.

d) la réhabilitation sur le plan éducationnel :

Elle permet à l'individu d'acquérir des capacités académiques nécessaires : lecture, écriture, calcul et autres...

e) la réhabilitation psychosociologique :

Elle permet une préparation à une orientation vers une vie saine, positive et stable, ce qui permettra au détenu de savoir choisir les bonnes relations personnelles.

f) la réhabilitation professionnelle :

L'organisation mondiale du travail définit la réhabilitation sur le plan professionnel comme une formation continue qui permet au détenu une orientation professionnelle pour qu'il soit capable de choisir d'acquérir un emploi qui lui convient à la sortie du milieu incarcéral.⁴

¹ Barhi Mohamed Jamel , Art la Formation dans le domaine du développement ,Bibliothèque du Gine, 1970, p 18.

² Khater Ahmed Mostafa , le crime et la société, édition maison de la renaissance attable gire ,1995,p 182.

³ Cherif Mostafa , "ma réinsertion des détenus au sein des centres de réduction", maison du "Fikr" Beyrouth, 2005, p 184.

⁴ Kellil Abdelkader Zakia , suivi des responsables et des détenus ,Bibliothèque égyptienne,2005, p 121.

1-3- But de la réhabilitation : Le but de cette réhabilitation est de fournir des capacités psychologiques, sociales de formation et d'éducation du détenu afin qu'il puisse s'intégrer comme membre positif au sein de la société.

Le but est de lui permettre d'être un élément productif avec l'acquisition d'un métier qui lui convient suivant ses capacités et sur niveau de formation.

Aussi cette procédure de rééducation d'un but sur le plan humain, le sentiment de sécurité, d'intégration sociale. La formation prépare le détenu à la socialisation qui suscite en lui le sens de la responsabilité, et favorise le développement d'une personnalité positive.¹

2-Les formes réhabilitation au sein des centres de rééducation en Algérie : Les différents programmes d'enseignement dispensés, concernent : l'éducation morale, la formation professionnelle, l'action sociale et le travail.

Nous nous baserons dans notre étude sur l'enseignement, la formation professionnelle et le travail.

a- l'enseignement : L'enseignement dispensé aux détenus est considéré comme le premier moyen qui permet la préparation morale. Ainsi depuis le 16^{siècle} l'enseignement morale et religieux a été utilisé par l'église catholique comme le meilleur moyen qui permet au détenu l'apprentissage de l'écriture et de la lecture. La lecture de « l'Évangile » a permis le repentir aux détenus, cette idée s'est ensuite répandue au niveau des prisons des villes considérant l'enseignement comme meilleur moyen de rééducation du prisonnier.

L'enseignement permet d'abolir toute forme d'ignorance ; l'ignorance considérée comme facteur qui prépare l'individu à un comportement négatif qui pousse au délit. L'enseignement peut donc permettre la réflexion et peut modifier le comportement de l'individu qui va adapter les normes sociales et ainsi s'intégrer facilement au sein de la société.

L'enseignement permet au détenu l'acquisition d'un travail honorable au sein de la société à la sortie et lui permet aussi de continuer ses études. Il constitue aussi un passe temps, et permet de remplir le vide pendant la période d'incarcération.²

Le droit à l'enseignement révèle cette nécessité à travers l'article qui stipule : « Il est organisé un profit des détenus des cours d'enseignement général, technique, de formation professionnelle et d'éducation physique suivant le programme officiels ».⁴

b- La formation professionnelle : La formation professionnelle constitue une voie qui permettra l'adaptation et l'intégration sociale. le droit à la formation en Algérie est définie à travers l'article 95 de la loi 05/04 qui stipule que la formation professionnelle au sein des centres de rééducation est obligatoire ; cette loi explique aussi le droit de poursuivre la formation hors du centre de détention au sein d'une entreprise.⁵

A cette fin, des ateliers de formation sont mis à la disposition du détenu au sein du centre de rééducation suivant une convention signée entre le ministère de la justice et le ministère de la formation professionnelle en date du 26/07/1987 complétée par celle signée le 17/11/1997, cette convention définit 3 voies organisant la formation professionnelle des détenus :

Il s'agit en premier de la nécessité de l'ouverture d'ateliers de formation sous l'égide des centres de formation professionnelle.

Il s'agit de même de permettre au détenu n'ayant pas atteint l'âge de 25 ans et n'ayant pas terminé la formation, de pouvoir continuer sa formation à la sortie au niveau du centre de formation professionnelle le plus proche de sa résidence.

¹ Hossni Mohamed Nadjib , Science des pénalités Tome 3 , maison de la renaissance Arabe le cour ,1973, p3.

² Hossin Mohamed Nadjib, ibid, p 10-11.

En dernier lieu d'après la convention le détenu est dispensé de l'examen d'entrée à cette formation et orienté suivant ses capacités vers la formation qui lui convient. Aussi la durée de formation et le suivi seront assurés par des conseillers pédagogiques.

En fin de la formation seront attribuées aux détenus des attestations de succès. La convention définit aussi la charges de tous les frais de scolarité relatifs à la formation (frais d'inscription etc...) ces frais sont pris en charge par la direction du centre de détention.⁶

En parallèle à la formation, le détenu bénéficie du droit de suivre les programmes de radio et de télévision, la lecture de revues et périodiques, ainsi que la pratique d'activités culturelles.⁷

c- Le travail : Après la première guerre mondiale, le travail a commencé à ne plus être considéré dans les prisons comme un moyen de condamnation de torture. Mais il commence à être considéré comme un moyen d'habilitation et de rééducation, du détenu concernant notre étude, nous considérant le travail au sein du milieu incarcérât au niveau des points suivants :¹

c-1- le travail : Le droit Algérien concernant le travail du détenu le définit suivant une nouvelle orientation qui élimine l'ancienne conception du travail ; l'ancienne conception du travail forcée comme moyen de sanction, le travail au sein des autres de détention est considéré aujourd'hui comme moyen de rééducation et de réintégration sociale.(article 96 à 33 de la loi 05/04).²

Le travail permet d'occuper le détenu lui éviter la déprime, l'agressivité. Par l'occupation au travail, le détenu évite toute forme de troubles qui peuvent entraîner des réactions, des comportements négatifs au sein du centre d'incarcération.

Le travail est aussi considéré comme engagement de la part du détenu ; il est tenu à le respecter, l'accepter et l'admettre. Il ne doit pas le refuser sous peine de sanction de la part de l'institution.

c-2- Le travail et la réhabilitation du détenu : Le travail n'étant plus considéré comme forcé afin de sanctionner le détenu mais comme un moyen important permettant la réhabilitation du détenu. Il participe, suivant la nouvelle législation à aider le détenu à acquérir toute la confiance en lui-même, lui permet de découvrir ses compétences, et lui permet de remettre en question son comportement.

Le travail mène vers une prise de conscience et la responsabilité. Il aide le détenu à organiser son temps. Certains chercheurs ont démontré que la plupart des centres de rééducation qui connaissent des problèmes sont ceux où domine le vide, le détenu étant en chômage, ce qui lui donne l'occasion de créer le trouble de ces institutions.

L'occupation par le travail du détenu ne laisse pas son énergie bloquée, mais saura se défouler par le travail, développer ses compétences, améliorer ses capacités.³

A la conférence de Genève en 1955, plusieurs décisions ont été prises afin d'organiser le travail au sein des centres de réincarcération.

Les principales ont été :

- Le travail ne doit comporter aucune forme de « torture » an sa nature dans le but de sanctionner le détenu.
- Tous les « détenus » doivent exercer un travail en convenance avec leur capacité physique et mentale.
- Les détenus doivent bénéficier de la formation professionnelle dans le cadre de l'exercice du métier qui leur convient.

¹ Dib Hossin Nadjib Tawfik , l'action social dans l'environnement des détenus , Bibliothèque « Anjlo » Egyptienne, 1997 , p 394.

² Droit de l'organisation des centres de réduction et la de réintégration social des détenus ,Algérie-, op.cit,Articles,96-99.

³ Dib Mohamed Tawfik , op.cit ,p 40.

– Ils doivent être protégés sur le plan médical de rééducation et bénéficier d'une couverture sociale en cas d'accident de travail.

– Les heures de travail seront limitées au sein de l'institution suivant le droit du travail, et la législation en cours.

– L'institution doit leur fournir les acquis professionnels à sa sortie.¹

La réhabilitation au travail du détenu est réalisée suivant les conditions :

– Le travail doit être productif ayant un pour but un intérêt positif, et un rendement positif pour le détenu et lui permettra de retrouver pendant la formation, l'entière confiance en soi.

– Le travail doit être pratiqué dans des même conditions techniques, mécaniques modernes que celles existant hors de l'institution.

– Une diversité de l'emploi au sein de l'institution doit exister afin de permettre au détenu de bien choisir le métier qui lui conviendra à sa sortie.

– Le détenu doit toucher un salaire en fonction de travail qu'il exerce.

– Le travail ne doit pas empêcher le détenu de pratiquer d'autres activités, les heures du temps libres doivent être consacrées à d'autres activités à l'intérieur de l'institution.²

Toutes ces conditions permettront de prédisposer et d'orienter le détenu à sa sortie de l'institution vers un métier qu'il va faciliter son intégration au sein de la société.⁸

c-3- Evolution des études concernant l'emploi au sein des centres d'incarcération concernant le problème d'occupation du détenu. plusieurs études ont déjà été réalisées a ce sujet. L'occuper de détenu n'est plus le fait d'une action inhumaine, sous forme d'une torture afin de sanctionner le détenu. Aujourd'hui ces études font que le détenu est sanctionné de façon plus humaine, l'idée concernant le problème est d'occuper le détenu par le travail celui-ci constitué une occupation rentable, bénéfique pour l'état comme pour le détenu, et ce surtout sur le plan économique, le travail est rentable son rendement devient sous forme de subvention sur le plan logement, nourriture, habillement et soins au sein du centre de réincarcération.⁹

à la première conférence tenue a Genève en 1955 ayant pour but la lutte contre la criminalité a été décidé que le travail ne doit pas prendre la forme de sanction mais doit être considéré comme un moyen permettant au détenu l'intégration sociale. Ainsi l'article 23 relatifs à la loi des droits de l'homme stipule que le travail est un droit pour toute personne ; toute personne a droit au travail. Le travail est un droit ainsi pour le détenu.¹⁰

2. Les programmes de réhabilitation professionnelle du détenu au sein du centre d'incarcération en Algérie : étude sur terrain.

Notre étude sur terrain a été réalisée au sein de l'institution de rééducation à la ville de Bordj Bou Arreridj en Algérie.¹¹

L'étude s'est pratiquée durant le moi avril et mai 2013.

3-1-l'institution de rééducation comme terrain d'étude :

Cette institution a été crée suite au nouveau programme spécial relatif aux administrations d'incarcération. Elle comporte 2000 détenus, spécialistes formés des employés, dans le domaine ayant pour fonction la réhabilitation des détenus.

3-2-la collecte des données :

Dans notre collecte de données nous avons utilisé les techniques de recherche suivantes : l'entretien, le questionnaire et l'étude de documents.

a- **l'échantillon** : l'échantillon permet dont le choix d'un nombre représentatif de l'ensemble afin de faciliter l'analyse.

¹ Ibid , p 42.

² Ibid ,p 44.

L'échantillon retenu a été un échantillon choisi, suivant un choix aléatoire simple, choisi parmi l'ensemble, à partir d'une liste de personnes détenus présentant les mêmes caractéristiques.

L'échantillon choisi est composé de jeunes détenus dont l'âge varie entre 18 et 30ans. le nombre constituant l'ensemble retenu est de 300 détenus.

A partir de ce nombre (300) on a choisi le pourcentage de 10% ; nous obtenons ainsi le nombre représentatif 30 détenus.

$$\frac{\text{Nombre totale} * 10}{100} = \frac{10 * 300}{100} = 30$$

b- **L'entretien** : L'entretien considéré comme une seconde technique de recherche qui permet de saisir des données pour l'étude à travers des questions posées de façon directe.¹²

Cette technique nous a permis la collecte de renseignements concernant les détenus et leurs conditions de vie.

Nous avons aussi eu des entretiens avec le directeur du centre de rééducation, avec les formateurs.

c- **Le questionnaire** : Il nous a servi pour notre collecte de données.

Le questionnaire est constitué d'un ensemble de questions ayant pour but de clarifier diverses données. Il est composé aussi de questions fermées et de questions ouvertes. Il permet ainsi de mieux expliquer, analyser et l'interprétation des données dans le cadre du thème de l'étude.¹³

3-3- Résultats de l'étude : *Suit à l'analyse de nos données, nous avons pu déduire en premier lieu que le niveau d'instruction a une grande influence sur le phénomène de la déviance chez les jeunes détenus.

Notre enquête démontre que le plus grand nombre des détenus enquêtés ont un niveau d'instruction (moyen, secondaire). Ils représentent 76.66% de l'ensemble des enquêtés, 73.33% des retenus vivent dans le milieu urbain (en ville) ceux-ci ont quitté l'école avant terme.

Le milieu urbain étant un milieu où se développe la déviance à cause de plusieurs facteurs comme l'augmentation de la population, les différences entre les coutumes traditions et normes sociales, et le manque de morale religieux chez certains individus ainsi que le rôle négatif que peuvent jouer les moyens d'information.

Tous ces facteurs interviennent pour changer ce mode de vie et favorisent la déviance.

*L'étude confirme que le revenu des familles des détenus étant faible chez 66% des détenus. Cette situation sur le plan sociale favorisé aussi le phénomène de déviance chez détenus issus de ces milieux où persiste le besoin de nourriture, de logement etc...

*83.33% des enquêtés ont trouvent une certaine qualité dans la formation qu'ils suivent au sein de l'institution. Nous pouvons procéder des classements des détenus suivant les spécialités,

48% pour suivent une formation dans le domaine médicale, de la coiffure, de cuisine,

40% pour suivent une formation en électricité.

20% en informatique et 8% en soudure.

Nous pouvons retenir un nombre minime de détenus qui ne sont pas favorables à la formation ; ces détenus recherchent une offre en spécialités de formation plus large comme : la mécanique, réparation d'appareils électronique (radio, télévision, et frigidaires).

Le choix de la spécialité de formation se fait suivant le niveau d'instruction du détenu qui comme nous l'avons expliqué et du niveau moyen et secondaire.

Mais les spécialités revendiquées demandent un niveau plus élevé de la part des détenus.

Les spécialités dont la formation est demandée par certains détenus exigent des enseignants spécialistes qualifiés en la matière.

*89.66% des enquêtés ont révélé que la formation est encadrée et assurée par des enseignants assez qualifiés. Ce qui a été convenu entre le ministère de la justice et celui de la formation professionnelle.

*69% des détenus que les programmes de formation conviennent à leur niveau et sont en adéquation avec leurs capacités. Ils répondent à leur penchant envers la spécialité choisie.

*La formation s'avère donc assez rentable ce qui a été confirmé par l'ensemble des détenus, les détenus ont manifesté leur assentiment envers les diplômes, ils apprécient fortement la nécessité de diplôme ouvre la voie à l'intégration sociale à la sortie, celui-ci ils appuient l'idée que le diplôme leur permette de trouver un emploi dans le futur, ouvrir une entreprise privée par exemple,

*Nous avons noté au cours de notre enquête la présence de psychologie et d'assistants dans le domaine social au sein de l'institution.

La présence de ces spécialistes répond à la direction concernant le nouveau règlement intérieur relatif aux milieux d'incarcération en Algérie.

*La fonction du psychologue se définit dans le cadre de l'étude, analyse et le suivi de la personnalité du détenu dans le sens de modifier son comportement positivement, cette assistance, ce suivi lui permettront une confiance en soi.

* La plus grand nombre des enquêtés approuvent la présence du psychologue et son aide basé sur l'apport d'un confort moral d'une confiance en soi, qui peut sûrement leur faciliter d'adaptation par la faculté de surmonter et d'affronter les difficultés à la sortie. Cette action se fait aussi sur le plan moral par l'éducation religieuse, le détenu réussira ainsi à vaincre tous les problèmes qui peuvent paraître au sein de la famille et au sein de la société de manière générale.

Conclusion générale :

A travers les réponses des enquêtés il apparaît que la formation professionnelle présente des résultats positifs dans l'habitation des détenus et dans leur intégration sur le plan professionnel ; Elle permet donc l'apprentissage d'un métier au jeune incarcéré pour le futur.

Comme on peut dire que les programmes d'habilitation sur le plan psychologue et sociale présentent un intérêt positif et un rôle important en vue d'habiliter le jeune détenu et faciliter son intégration sociale. Dans ce sens ou ils sont une action sur le nouveau comportement de celui-ci.

Ces programmes d'enseignement présentent un rôle essentiel dans le sens où ils aident l'incarcéré à lutter contre l'ignorance facteur qui peut entraîner la déviance, et qui mène vers l'incarcération.

En dernier lieu, on peut affirmer que dans notre pays, toutes les nouvelles décisions et recommandations concernant le milieu incarcéral ont un rôle positif et dans les procédures de l'habilitation et l'intégration des détenus (programme de formation professionnelle, de l'éducation, etc...).

Toute l'importance est donc donnée à cette catégorie de jeunes dans le but de leur offrir une habilitation professionnelle psychologique, qui leur permet de retrouver toute la confiance en soi, et une adaptation sociale, afin d'éviter toute forme de déviance à la sortie du milieu d'incarcération.

Bibliographie

- ¹ Madkour Brahim , Dictionnaire des sciences sociales ,Edition "librairie égyptienne du livre", Egypte ,1975, p 108.
- ² Ibid, page 133
- ³ Ibid, page 265.
- ⁴ La République Algérienne Démocratique et Populaire , Ministère de la Justice, Droit de l'organisation des centres de rééducation et de réintégration social des détenus, article 94 année 2005,recherche WEB du 23 mars 2005.
<http://arabic-mjustice.dz.p.dgapr52>
- ⁵ Ibid ,article 35
- ⁶ Ibid ,article 21.
- ⁷ Droit de l'organisation des centres de réduction et la de réintégration social des détenus, Algérie, article 92 ,op.cit.
- ⁸ Issehek Samir , le travail en pénalités , recherche Web du, 25 mars 2013 ,p1. <http://bohouti-Blogspot.com//2015/04/blog-post54.html>
- ⁹ Dib Mohamed Nadjib Tawfik , op.cit, p 45.
- ¹⁰ Ibid ,p 46.
- ¹¹ La ville de Bordj Bouarreridj est une ville algérienne de l'intérieur située l'Est du pays a 220 km de la capitale Alger.
- ¹² Nasser Saïd ,Procédure de Recherche en sciences sociales , Recherche pratique , le gire 1997 ,p 48-49.
- ¹³ Zerouati Rachid , Méthode de recherche en sociologie , université Boudiaf Mohamed ,M'sila – Alger, 2002 , p 123.